



CHARTRE SANITAIRE POUR CAMPING LA PEYRADE 12390 RIGNAC

En période de crise, chacun le sait, la communication est essentielle.

Nous pensons avant tout, à vous, vos proches et à leur santé, c'est la raison pour laquelle nous avons investi dans un matériel adapté pour la désinfection des surfaces par pulvérisation.



L'application du liquide se fait par brumisation permettant la projection d'un brouillard de microgouttelettes désinfectantes qui se déposent sur toutes les surfaces et réduisent ainsi la propagation des virus.

Nos locatifs, tous les locaux accessibles au public (accueil, sanitaires, snack...) ainsi tout mobilier de plein air sont désinfectés avec un produit ECOCERT - aux normes EN1276 EN13697 EN13624 EN1650 EN13697 EN13624 EN1650 EN14476 et EN 16777.

Nous avons pris toutes nos précautions pour que votre niveau de sérénité et le nôtre soit maximum !

Nous avons bien entendu adhéré à la charte de l'FNHPA (Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air).

C'est moi, Pierre, directeur du camping, qui est la personne responsable « sanitaire et hygiène ». Ancien sportif de haut niveau et professeur de judo, les valeurs du code moral ont toujours guidé ma vie, (Amitié - Courage - Sincérité – Honneur - Modestie - Respect – Politesse – Contrôle de soi), et résonnent d'autant plus durant cette période !

A votre arrivée un Gel Hydro Alcoolique sera disponible à l'accueil. Celui-ci sera désinfecté par brumisation afin de sécuriser tous les points de contact (TPE, comptoir, clavier, poignée de porte...).

Pendant votre séjour, nous vous remercions de respecter les gestes barrières recommandés par le gouvernement ainsi que toutes les mesures mises en place.

Pour de vraies vacances relaxantes et en toute sécurité sanitaire, nous comptons sur vous pour respecter ces mesures pour qu'ensemble nous puissions vivre de belles expériences.

Nous vous remercions de votre coopération.

Pierre